

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mars 2014 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

**Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 3 mars 2014 à 19 h 03.

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Séance ordinaire du lundi 3 mars 2014, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

**ORDRE DU JOUR**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2014 :
    - Service des incendies;
    - Épuration des eaux usées;
    - Traitement de l'eau potable;
    - Travaux publics et infrastructures;
    - Inspection municipale.
  - 2. Rapport sur la situation financière au 25 février 2014;
  - 3. Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 25 février 2014;
  - 4. Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 25 février 2014;
  - 5. Dépôt de la section 2 du Rapport (DGE-1038) portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus;
- D) Période d'information du maire;
  - 1.
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2014;
- 10.2 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 février 2014;

## **20. – CONTRATS**

- 20.1** Proposition d'implantation d'un local industriel;
- 20.2** Contrat de service avec Planitaxe (Ethier Avocats Inc.) ;
- 20.3** Confirmation mandat LVM;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

### **30.1**

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Avis de motion : Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Godmanchester);
- 40.2** Avis de motion : Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester);
- 40.3** Avis de motion : Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke);
- 40.4** Avis de motion : Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke);
- 40.5** Adoption du projet de règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H<sub>6</sub>) dans la zone centre-ville;
- 40.6** Avis de motion : Règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H<sub>6</sub>) dans la zone centre-ville
- 40.7** Mandat à la greffière - Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 858-2014;
- 40.8** Adoption du Règlement 856-2014 abrogeant le Règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et demandant l'abolition du CIT du Haut-Saint-Laurent;
- 40.9** Adoption du Règlement 857-2014 demandant au Gouvernement du Québec d'exclure la Ville de Huntingdon de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2014;

## **60. –VARIA**

- 60.1** Rencontre des maires de la MRC du Haut-St-Laurent le 5 avril 2014 – Lac à l'épaule;
- 60.2** Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle;
- 60.3** Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Demande de partenariat pour leur campagne 2014;

- 60.4 Société Agricole de Huntingdon – Demande de partenariat;
- 60.5 Fondation Betty Riel – Demande de don;
- 60.6 Association des amis et amies de la langue française : Demande d'aide financière;
- 60.7 Enseignes pour le Marché Fermier du Comté de Huntingdon;
- 60.8 Lumière de la chute
- 60.9 Circulation locale – Installation enseignes rue Dalhousie;
- 60.10
- 60.11

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

### **70.1**

Levée de la séance

---

#### **Adoption de l'ordre du jour**

14-03-03-3452

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 3 mars 2014 tel que présenté et avec dispense de lecture. L'item varia demeure ouvert.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- 60.10 -Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada;
- 60.11 – Dépôt du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon;

Adopté

#### **Annonces et dépôt des documents**

#### **Dépôt des rapports des directeurs pour le mois de février 2014**

Les rapports des directeurs pour le mois de février 2014 du service des incendies, de l'usine de filtration, l'usine d'épuration, des travaux publics et de l'inspection municipale sont déposés au greffe. Le rapport de janvier 2014 de l'opérateur de l'usine d'épuration est aussi déposé.

#### **Rapport sur la situation financière au 25 février 2014**

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 25 février 2014.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 25 février 2014**

##### **Comptes à payer –Février 2014**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 25 février 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées Investissement au 25 février 2014**

##### **Dépenses d'investissement –Janvier à février 2014**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour les mois de janvier et février 2014.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait parti intégrant du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

#### **Dépôt de la section 2 du Rapport (DGE-1038) portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 100\$ ou plus**

En conformité avec la l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums*, la trésorière doit déposer au conseil la liste des personnes qui ont fait, en vue de favoriser l'élection d'un candidat, un don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant. Cette liste indique le montant ainsi versé par cette personne ainsi que celui que s'est versé le candidat lui-même, lorsque ce montant est égal ou supérieur à la somme de 100 \$. La trésorière dépose la section 2 des rapports qui ont été complétés par chacun des candidats s'étant présentés à l'élection du 3 novembre 2014.

### **Période d'informations du maire**

Le 15 février dernier, des membres du conseil municipal ont suivi une formation pour l'introduction au monde municipal qui avait lieu à la MRC du Haut-St-Laurent. Ils ont aussi eu une formation concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Les membres du conseil sont invités à rencontrer Mgr Noël Simard, évêque de Valleyfield, le 6 avril prochain à la Paroisse St-Joseph.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument comme suit :*

**M. Maurice Haineault :** *Il demande ce qui arrive avec l'entreprise Phoenix Innovation. Le maire lui mentionne qu'il aura une rencontre avec le député provincial et la chef de cabinet du ministre des Affaires municipales, madame Claude Debellefeuille, pour aider l'entreprise à obtenir les services d'Hydro-Québec afin d'intégrer plus rapidement leurs locaux de Montréal et ainsi laisser place à une nouvelle entreprise. Monsieur Haineault voudrait que la cheminée de l'entreprise soit enlevée.*

**Mme Sylvie Bouchard :** *Elle demande si la Ville a l'intention de maintenir le transport en commun pour l'année 2015 puisque le conseil veut se retirer du CITHSL. Le maire mentionne les coûts élevés que la Ville doit verser au CIT pour ce service. La Ville veut donner un meilleur service à ces citoyens.*

**Mme Diane Lefebvre :** *Elle trouve dommage que les autobus n'offriraient plus de service à Huntingdon. Pour elle c'est bien pratique d'avoir un système de transport.*

**Mme Amanda Darragh :** *Elle mentionne siéger au Comité des Parcs. Pour le sujet du parc, le maire lui recommande de s'informer auprès de monsieur Philippe Decloître, avec qui il a eu une rencontre à ce sujet.*

## **10. – Adoption des procès-verbaux**

### **Séance ordinaire du 3 février 2014**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2014 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-03-03-3453

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 février 2014 est adopté tel que soumis par la greffière mais avec la correction suivante :

La résolution numéro 14-02-03-3440 est appuyé par monsieur Denis St-Cyr (non par monsieur Florent Ricard).

Adopté

#### **Séance extraordinaire du 13 février 2014**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

14-03-03-3454

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014 est adopté tel que soumis par la greffière.

Adopté

#### **20. – Contrats**

##### **Proposition d'implantation local industriel**

**Considérant qu'une** entreprise désire louer des locaux situés au 4, Rue Lorne suite 101 à Huntingdon, d'une superficie approximative de 9 829.2 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Considérant qu'il s'agit d'une** entreprise de fabrication de nourriture pour chiens qui permettra la création d'une dizaine d'emplois;

**Considérant que** l'entreprise désire se prévaloir d'une option d'achat sur les espaces occupés.

14-03-03-3455

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de bail avec l'entreprise pour la location des locaux situés au 4, rue Lorne suite 101 à Huntingdon, d'une superficie approximative de 9 829.2 p.c., suivant les termes et conditions inscrits au bail.

**Que** le bail a une durée totale de trois (3) ans, et que le locataire pourra se prévaloir, en tout temps, d'une option d'achat sur ses propres espaces et des espaces adjacents, le tout moyennant une négociation et une entente entre les parties.

**Que** le coût des travaux d'aménagement réalisés en régie et à contrat soit d'un montant maximum équivalent au montant du revenu de loyer d'une année et que la dépense soit financée à même les revenus générés par la location.

Adopté

Le maire André Brunette informe les citoyens que cette nouvelle entreprise créera 10 nouveaux emplois.

De plus, il mentionne que lors de l'entrée en fonction du nouveau Conseil, le taux d'occupation des espaces locatifs du Parc industriel se situait entre 60% et 65% et qu'avec les quelques contrats de location qui ont été signés depuis, il croit que ce taux est passé à pratiquement 92 %. Ce qui est formidable en l'espace de 4 mois avec le nouveau conseil.

#### **Contrat de service avec Planitaxe (Ethier Avocats Inc.)**

**Considérant que** Planitaxe est une société d'avocats fiscalistes, spécialisée en récupération de taxes à la consommation et plus particulièrement en TPS et TVQ, pour les organismes de service public, telles les villes et municipalités;

**Considérant que** Planitaxe offre à la Ville de Huntingdon les services vérification du système de taxes à la consommation et l'examen complet des auxiliaires comptables de la ville afin d'analyser la possibilité de récupération additionnelle en matière de TPS et TVQ;

**Considérant que** les honoraires de Planitaxe sont établis à 35% des sommes recouvrées auprès des autorités fiscales et payables que lorsque les remboursements sont accordés et payés.

**Considérant que** les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le contrat de services à être signé.

14-03-03-3456

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**D'octroyer** le mandat à Planitaxe pour une mise à jour de l'analyse du système de taxes à la consommation relié principalement aux TPS et TVQ.

**Que** le mandat couvre toutes les années financières admissibles aux réclamations en vertu des dispositions législatives et fiscales.

**Qu'une** commission équivalente à 35% calculée en fonction des montants récupérés des autorités fiscales, en capital et intérêt, en plus des taxes applicables, sera remise à Planitaxe pour le travail exécuté.

**Que** lesdits honoraires ne deviendront exigibles que lorsque les remboursements auront été accordés. Advenant le cas où il y aurait absence de montants réclamés, la Ville n'aura aucuns frais à payer.

**Que** le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de service avec Planitaxe (Éthier Avocats Inc.).

Adopté

#### **Octroi d'un mandat à LVM Inc. pour services professionnels**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire s'enquérir des services professionnels d'une firme d'expert pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202;

**Considérant** la résolution 14-02-13-3451 à l'effet de mandater monsieur Claude Marcotte de la firme LVM Inc. pour un montant inférieur à 25 000 \$ en incluant les taxes;

**Considérant** l'offre de services présentée par LVM Inc. dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour un montant de 21 638 \$ plus les taxes applicables;

14-03-03-3457

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil mandate monsieur Claude Marcotte, géo.,M., Env., MBA de la firme LVM Inc. pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour un montant de 21 638 \$ plus les taxes applicables.

**Que** cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

Adopté

### **30. – Administration & Finances**

#### **40 – Réglementation**

##### **Avis de motion : Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Godmanchester)**

Avis de motion est donné par Marielle Duhème selon lequel le Règlement 852-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification aura pour effet de créer une nouvelle zone PA-4 afin d'ajouter l'affectation «Infrastructure», entre la limite nord et nord-est de la municipalité, le Chemin Connaught, la voie ferrée et la rue projetée Church.

##### **Avis de motion : Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Godmanchester)**

Avis de motion est donné par Marielle Duhème selon lequel le Règlement 853-2014 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification aura pour effet de créer une nouvelle zone PA-4 afin d'y intégrer le lot 3 758 240 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Huntingdon, d'une superficie de 114 975,1 m<sup>2</sup>.



**Avis de motion : Règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme (Hinchinbrooke)**

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel le règlement 854-2014 modifiant le règlement 511 du plan d'urbanisme sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification aura pour effet d'ajouter l'extension de l'affectation «Industrielle» entre la limite du site industriel de la Route 202 (sud) et les limites nord-est, sud-est et sud-ouest de la Ville de Huntingdon.

**Avis de motion - Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 (Hinchinbrooke)**

Avis de motion est donné par Denis St-Cyr selon lequel le Règlement 855-2014 modifiant le règlement de zonage 512 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification aura pour effet d'agrandir la zone IN-8 en intégrant le lot 19A-63 du rang 4 du cadastre du Canton de Hinchinbrooke d'une superficie de 33660,5 m<sup>2</sup>.

**Adoption du projet de règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H<sub>6</sub>) dans la zone centre-ville**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**Avis de motion : Règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage No. 512 pour l'usage habitation mixte (H<sub>6</sub>) dans la zone centre-ville**

Avis de motion est donné par Marielle Duhème selon lequel le Règlement 858-2014 modifiant le règlement de zonage #512 pour l'usage habitation mixte (H<sub>6</sub>) dans la zone centre-ville, sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Cette modification aura pour effet de préciser le pourcentage d'occupation du commerce au rez-de-chaussée ainsi que l'emplacement de l'habitation dans la zone centre-ville.

**Tenue d'une assemblée publique aux fins de consultation sur le projet de règlement 858-2014**

**Considérant** le projet de règlement numéro 858-2014;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* la municipalité tient une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ou il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

14-03-03-3458

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal délègue, en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la greffière Denyse Jeanneau afin de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique suite à l'adoption du projet de règlement 858-2014.

Adopté

**Adoption du Règlement 856-2014 abrogeant le Règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et demandant l'abolition du CIT du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** la Ville de Huntingdon désire abroger le règlement no 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et demandant l'abolition du CIT du Haut-Saint-Laurent;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 856-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance ordinaire du 3 février 2014;

14-03-03-3459

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le Règlement 856-2014 abrogeant le Règlement 834-2012 concernant le retrait de la Ville de Huntingdon du Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et demandant l'abolition du CIT du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

**Adoption du Règlement 857-2014 demandant au gouvernement du Québec d'exclure la Ville de Huntingdon de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent**

**Considérant que** la ville de Huntingdon est formelle à l'effet qu'elle désire se retirer de l'entente intermunicipale constituant le conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent et ce, à la fin de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014;

**Considérant qu'**une copie du Règlement numéro 857-2014 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par la conseillère Marielle Duhème lors de la séance ordinaire du 3 février 2014;

14-03-03-3460

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**D'adopter** le Règlement 857-2014 demandant au gouvernement du Québec d'exclure la Ville de Huntingdon de l'entente intermunicipale constituant le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent.

Adopté

#### **50. –Nomination & Gestion du personnel**

##### **Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de mars à mai 2014;**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

14-03-03-3461

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil nomme le conseiller Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période du mois de mars à mai 2014.

Adopté

#### **60. –Autres**

##### **Rencontre des maires de la MRC du Haut-St-Laurent le 5 avril 2014 – Lac à l'épaule**

**Considérant que** la MRC du Haut-Saint-Laurent a fixé au 5 avril prochain la rencontre des maires afin d'établir les priorités d'intervention de la MRC pour les quatre prochaines années;

**Considérant que** le poste du maire de la municipalité d'Ormstown ne sera comblé que le 4 mai 2014, soit au moment de l'élection prévue à cette et que dans les circonstances il y aurait lieu de reporter la rencontre des maires afin de permettre à la municipalité d'Ormstown d'être représentée lors de cette rencontre;

14-03-03-3462

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Howard Welburn  
Et résolu à l'unanimité**

**De demander** à la MRC du Haut-Saint-Laurent de repousser la date de la rencontre du 5 avril au mois de juin soit après l'élection du nouveau maire d'Ormstown qui aura lieu le 4 mai prochain.

Adopté

##### **Société de conservation et d'aménagement du bassin de la rivière Châteauguay (SCABRIC) – Demande d'adhésion annuelle**

**Considérant que** la SCABRIC est un organisme sans but lucratif voué à l'amélioration de la qualité des eaux et des sols du bassin de la Zone Châteauguay;

**Considérant que** la Ville croit en l'importance d'appuyer l'organisme dans sa démarche de conscientisation de notre vulnérabilité face à la pollution de l'eau, au manque d'eau ou à la mauvaise gestion de l'eau et des sols qui nous entourent.

14-03-03-3463

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le conseil municipal adhère à la SCABRIC et accepte de verser le montant de la cotisation annuelle de 100\$ afin de devenir membre municipal.

Adopté

**Marché Fermier du Comté de Huntingdon – Demande de partenariat pour leur campagne 2014**

*Le conseiller Howard Welburn ne participe pas aux délibérations et ne vote pas déclarant qu'il est en conflit pour ce point puisqu'il est représentant de la Ville au comité du Marché Fermier du comté de Huntingdon.*

**Considérant que** le Marché Fermier du comté de Huntingdon demande à la Ville une contribution pour le financement de ses activités 2014 ;

14-03-03-3464

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière d'un montant de 2 000 \$ au Marché Fermier du Comté de Huntingdon.

**Que** la location de toilettes chimiques soit à la charge du Marché Fermier du comté de Huntingdon.

Adopté

**Société Agricole de Huntingdon – Demande de partenariat**

**Considérant que** la Société d'Agriculture de Huntingdon demande une contribution financière pour les activités de sa Foire annuelle qui aura lieu au mois d'août 2014 ;

14-03-03-3465

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le conseil autorise l'octroi d'une contribution financière de l'ordre de 1 500 \$ à la Société Agricole de Huntingdon pour leurs activités lors de la Foire annuelle 2014.

**Que** le conseil autorise l'achat d'une annonce publicitaire n'excédant pas un montant de 250 \$, laquelle sera installée au panneau près du pont Henderson.

Adopté

### **Fondation Betty Riel – Demande de don**

**Considérant que** madame Betty Riel désire organiser un Marche-O-Thon afin d’amasser des fonds qui serviront à défrayer les coûts de transport de personnes atteintes du cancer et qui doivent suivre des traitements ;

**Considérant que** la totalité des fonds amassés sera utilisée pour les résidents de la MRC du Haut Saint-Laurent par le biais de la S.A.B.E.C. afin de défrayer le coût du transport de personnes atteintes du cancer;

14-03-03-3466

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l’unanimité**

**D’autoriser** le Marche-O-Thon et le trajet soumis par madame Betty Riel, dont le départ s’effectuera au Parc Prince-Arthur situé sur la rue Wellington, le 7 juin 2014.

**D’accorder** une contribution financière au montant de 250 \$ pour le Marche-O-Thon Betty Riel.

Adopté

### **Association des amis et amies de la langue française : Demande d’aide financière**

**Considérant que** l’Association des amis et ami(es) de la langue française demande une aide financière à la Ville pour le financement d’activités de la fête nationale de la St-Jean-Baptiste 2014;

14-03-03-3467

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l’unanimité**

**De verser** une contribution financière de 650 \$ à l’Association des amis et amies de la langue française pour le financement de leurs activités lors de fête de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin 2014

Adopté

### **Enseignes pour le Marché Fermier du Comté de Huntingdon**

**Considérant** les demandes du Marché Fermier, présentées par le conseiller monsieur Howard Welburn;

14-03-03-3468

**Il est proposé par madame Marielle Duhème  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l’unanimité**

**Que** le conseil demande au département des travaux publics de la Ville d’installer à chaque printemps les enseignes du Marché Fermier aux entrées de la ville et qu’elles soient retirées à l’automne.

Adopté

### **Lumière de la chute**

**Considérant que** l'éclairage de la chute provoque un éblouissement chez les automobilistes circulant vers l'intersection de la rue Châteauguay près du barrage ;

14-03-03-3469

**Il est proposé par monsieur Howard Welburn  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le département des travaux publics voit à faire effectuer les correctifs requis pour éliminer l'éblouissement causé par l'éclairage de la chute.

Adopté

#### **Circulation locale – Installation enseignes rue Dalhousie**

**Considérant que** sur la rue Dalhousie la circulation en transit est interdite à tous camions lourds sauf pour prendre ou livrer un bien, fournir un service, exécuter un travail ou conduire le véhicule à son point d'attache.

14-03-03-3470

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Marielle Duhème  
Et résolu à l'unanimité**

**Que** le département des travaux publics de la Ville procède à l'installation de panneaux indiquant que la circulation des camions lourds est interdite sur la rue Dalhousie sauf pour y effectuer une livraison locale.

Adopté

#### **Appui à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Fonds Chantiers Canada**

**Considérant que** la réhabilitation des infrastructures municipales est fondamentale pour la prospérité du Québec et du Canada et constitue un défi tripartite des gouvernements fédéral, provincial et municipal;

**Considérant que** les municipalités québécoises ont été des partenaires de premier plan dans la relance économique du Canada en mettant en œuvre des centaines de projets d'infrastructures;

**Considérant que** l'étude de l'UMQ sur l'état des infrastructures municipales au Québec réalisée par les firmes Deloitte et E&B Data démontre des besoins majeurs qui nécessitent des investissements de plus de 2 G\$ supplémentaires au niveau actuel;

**Considérant que** le gouvernement du Canada a annoncé dans son budget 2013-2014 un nouveau plan d'infrastructure à long terme doté de 47 G\$ à titre de nouveaux fonds pour les infrastructures nationales, provinciales et locales;

**Considérant que** ce plan d'infrastructure à long terme permet aux municipalités québécoises de bénéficier d'un support financier indispensable dans un contexte où celles-ci assument déjà 76 % des investissements;

**Considérant que** l'UMQ réclame un élargissement des infrastructures admissibles aux programmes de financement des infrastructures puisque les municipalités sont des gouvernements de proximité imputables et responsables des priorités et des besoins sur leurs territoires;

**Considérant que** le gouvernement du Canada a récemment annoncé le retrait des infrastructures sportives, culturelles et de loisir aux critères d'admissibilité du Fonds Chantiers Canada;

**Considérant que** le gouvernement du Québec impose aussi des restrictions aux municipalités dans le cadre du programme de la Taxe sur l'essence qui rendent inadmissibles les projets d'infrastructures sportives, culturelles et de loisir;

14-03-03-3471

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard**

**Appuyé par monsieur Rémi Robidoux**

**Et résolu à l'unanimité:**

**D'appuyer** les démarches prises par l'UMQ et visant à :

- réitérer au gouvernement du Canada la nécessité d'inclure les infrastructures sportives, culturelles et de loisir dans les projets admissibles au Fonds Chantiers Canada;
- demander au gouvernement du Québec de rendre admissibles les infrastructures sportives, culturelles et de loisir au programme de la Taxe sur l'essence;
- réclamer la signature d'une entente entre les gouvernements du Québec et du Canada dans les plus brefs délais afin de permettre aux municipalités de planifier dès maintenant leur programmation de travaux en vue de la prochaine saison de construction.

Adopté

#### **Dépôt du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon**

Le conseiller Rémi Robidoux présente un résumé du rapport financier 2013 de la Régie intermunicipale de la patinoire de Huntingdon. L'organisme présente un déficit de 5 502 \$ pour l'année 2013. Le Rapport financier 2013 de la Régie est déposé.

#### **70. –Rapport des comités et des conseillers**

**Marielle Duhème** : Elle félicite les employés du département des travaux publics qui ont effectué un excellent travail de déneigement lors de la dernière tempête de neige, et ce, très tôt le matin .

**Rémi Robidoux** : Il félicite le conseil d'avoir augmenté le taux de location du parc industriel à 92%. Il félicite la directrice générale, madame Johanne Hébert, pour tout le travail qu'elle a accompli. Il est désolé pour monsieur Maurice Haineault des problèmes occasionnés par la compagnie Phoenix Innovation et le Conseil s'assurera qu'une telle situation ne se reproduise plus à l'avenir.

**Denis St-Cyr** : Il mentionne que le ministère des Transports a refusé d'autoriser une case de stationnement sur la rue Bouchette, face au bureau de poste, pour personnes handicapées. Il dit également que c'est leur programme informatique qui prend la décision et celui-ci a refusé cette demande.

**André Brunette** : Des élections provinciales devraient avoir lieu en avril prochain. Les paliers de gouvernement sont sensibles à la situation difficile de la Ville de Huntingdon.

**Levée de la séance**

**14-03-03-3472**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Paul André Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que la séance soit levée à 20 h 14.**

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière